FRC 3 25811

Case FRC 23208

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR J. B. NOAILLE,

DÉPUTÉ DU GARD,

Sur la ſuſpenſion des ventes des biens nationaux dans les départemens réunis.

Séance du 30 Floréal, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Depuis que la vérité a repris son empire; depuis qu'il est permis d'oser sonder la profondeur du gouffre creusé par l'ignorance, l'avarice et la perversité, quel est le

A

THE NEWBERRY LIBRARY

législateur pur et réellement animé de l'amour du bien public dont l'ame n'ait pas été douloureusement affectée à l'aspect de cette épidémie dévastatrice dont l'influence pestilentielle a dévoré tant d'héritages, a fait couler tant de larmes, a réduit si long-temps au désespoir cette classe nombreuse d'hommes paisibles et modérés, toujours disposés à adopter, à soutenir, à prôner, à adorer même tout gouvernement juste et protecteur?

A cette esquisse, tout imparfaite qu'elle est, vous l'avez déja reconnu, cet agiotage effréné, poison destructeur, non-seulement de la fortune, mais de la morale tant publique que particulière; vous l'avez déja signalé, cet hydre enfanté par les dilapidations financières.

Je ne vous rappellerai pas en ce moment une foule innombrable d'abus administratifs enfin dévoilés par la commission de la surveillance de la trésorerie nationale, abus révoltans et punissables, dont la responsabilité de la puissance exécutive, ainsi que la vigilance active et sévère du Corps législatif, ne peuvent manquer désormais de nous garantir.

Je passerai également sous silence ces traités honteux dont l'effet a été de faire dévorer si rapidement les revenus publics par ces hommes dont la cupidité monstrueuse provoque depuis si long-temps une justice lente, il est vrai, mais inévitable, et dont l'insolence imprudente avertit sans cesse et de leurs crimes et de leur impunité.

C'est sur un abus plus grand, plus pressant, plus irrémédiable, que je prétends diriger vos regards ; à son extirpation tient et le crédit public et la restauration financière.

Cet abus effrayant est celui qui tend à faire disparoître avec rapidité cette foule d'immeubles précieux acquis ou conservés par la valeur républicaine. C'est peu d'avoir vu de nombreux acquéreurs se libérer avec une monnoie totalement avilie : on a osé, et cela sous vos yeux, on a osé, dis-je, dans l'aliénation des domaines de la Belgique, déroger, par un arrêté au moins imprudent, aux lois que votre sagesse avoit dictées (1).

Une horde d'agioteurs, tant étrangers que nationaux, est venue fondre sur ces belles contrées le dédommagement de tant de sacrifices, l'espérance de tant de misérables, le fruit de tant de victoires : ce que l'énergie nationale a conquis, c'est la cupidité, c'est l'infamie calculatrice qui va l'engloutir rapidement.

Eh ! quelle hypothèque aurez-vous donc encore à offrir à cette foule de créanciers dont le nombre s'est si prodigieusement accru de jour en jour ?

Sur quelles bases assurez-vous cette récompense si bien méritée par nos armées victorieuses ?

Est-ce en multipliant des impôts déja trop pesans, que vous satisferez à ce qu'exigent de vous vos pro-

---

(1) Arrêté du 8 frimaire an 5, en faveur de Paulée et compagnie. (*Rapport de Camus au nom de la commission de surveillance, page* 79.)

messes, vos devoirs et notre juste reconnoissance ?

Craignez de vous placer, par votre propre imprudence, dans la cruelle alternative d'avoir à sacrifier les intérêts des cultivateurs à l'intérêt des rentiers et des pensionnaires de l'état, comme ceux de ces derniers l'ont été si long-temps à ceux des débiteurs infidèles ou des agioteurs cupides.

Tremblez de vous mettre dans la nécessité, si pénible pour des législateurs pénétrés de toute l'étendue de leurs devoirs, d'être forcés de ne balancer l'injustice que par l'injustice elle-même.

Sortons, il en est encore temps, de ce labyrinthe inextricable.

Cessez de vous laisser abuser par des considérations plus séduisantes que solides ; considérations mensongères, fruits trop souvent d'un intérêt mal déguisé.

Et quel seroit le résultat favorable de la cessation de tant de dépenses extraordinaires ? de la marche enfin plus sage et plus mesurée du gouvernement ? de cet amour si généralement répandu du bien public et de la tranquillité intérieure ? de la renaissance inopinée du crédit et de la confiance ? de cette paix enfin si long-temps attendue, si ardemment desirée, si la substance nécessaire à notre régénération financière se trouvoit dévorée à l'avance par les vampires de la prospérité nationale ?

L'état de la Belgique est aujourd'hui assuré ; nous ne devons plus la traiter comme un pays conquis ; les

biens nationaux qui y sont situés sont devenus le patrimoine des Français ; et, de la manière dont on les dilapide, il semble que ce pays doit rentrer demain sous la domination de l'empereur.

Le ministre des finances a bien voulu suspendre en partie les ventes, en ordonnant qu'elles n'auroient lieu qu'un jour par décade, et qu'il ne s'en feroit jamais au-delà de quatre par séance : ces dispositions sont éludées ; la loi seule peut mettre fin à tous les abus sur lesquels les amis de la patrie gémissent inutilement.

La commission des finances, d'ailleurs, dans son rapport du 18 ventôse, n'a point compris la vente des domaines nationaux de la Belgique, comme devant servir à combler le vuide des dépenses extraordinaires de l'an *5* ; elle vous a annoncé que les ventes dans les seuls départemens anciens de la République suffiroient à parfaire la somme nécessaire à ces dépenses.

L'opinion publique a parlé, cette opinion irrésistible dont la puissance a fait votre force, dont le suffrage seul peut assurer votre gloire ; elle vous prescrit impérieusement de conserver le patrimoine commun des Français, au moment sur-tout où des triomphes éclatans, où une paix solide vont lui rendre une valeur que lui avoient ravie de longues calamités et de pénibles sacrifices.

C'est la justice si long-temps voilée ; c'est l'espérance si cruellement abusée ; c'est la vertu, c'est le

malheur qui invoquent votre appui contre le crime et la cupidité : écoutez-les pour n'avoir pas à gémir un jour d'une négligence funeste que la postérité pourroit confondre avec l'injustice et la perversité.

Je demande que vous chargiez votre commission des finances d'examiner si dans les circonstances heureuses où la paix nous a placés, il ne conviendroit pas de suspendre la vente des domaines nationaux dans les départemens réunis, et de nous présenter en même temps les moyens d'utiliser cette portion importante du domaine national.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, an V.

446